Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)

Le SDAASP définit un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services essentiels à la vie quotidienne des Périgourdins principalement dans les zones présentant un déficit d'accessibilité aux services. Il couvre un éventail large de services : santé, commerces, transports, numérique, etc.

Voté pour 6 ans, de 2016 à 2020, ce schéma co-piloté par l'Etat (Préfecture) et le Département ambitionne de garantir à tous et partout en Dordogne l'égalité d'accès aux services en moins de 10 à 15 kilomètres.

Quels sont les enjeux prioritaires du SDAASP ?

7 enjeux ont été dégagés comme des priorités d'intervention pour la Dordogne :

- Construire un socle de services de base pour tous ;
- Garantir un maillage équitable du territoire en offre de services ;
- Développer les services de soins et de santé de proximité ;
- Accompagner les publics en situation de fragilité ;
- S'engager en faveur de l'éducation et de la jeunesse ;
- Renforcer l'accès et l'usage numérique ;
- Faciliter le déplacement vers les services.

Ces enjeux ont été conjointement déterminés par les 2 co-pilotes, en association avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 61 autres acteurs institutionnels et partenaires membres du Comité de pilotage du schéma : services de l'Etat (Direction académique des services de l'éducation nationale, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, Direction départementale des territoires), Conseil régional, Conseil économique social et environnemental, organismes publics, associatifs, consulaires et de la sécurité sociale, pôle emploi, missions locales, caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, caisse d'allocations familiales, centres communaux et intercommunaux d'action sociale, chambres consulaires, Union des maires de la Dordogne, Union des maires ruraux, La Poste, la SNCF, les représentants des usagers (union départementale des associations familiales et union fédérale des consommateurs UFC Que choisir).

Quels sont les axes stratégiques et les actions concrètes mis en

œuvre pour améliorer l'offre de services sur les territoires ?

Les 7 enjeux prioritaires se déclinent en 18 axes stratégiques d'intervention pour la Dordogne et 29 actions qui détaillent les opérations d'échelle départementale ou locale à mettre en oeuvre pour améliorer l'offre de services au public dans les différents territoires.

L'Etat et le Département s'engagent à conduire, collectivement, ces 29 actions visant à rétablir l'équilibre entre une offre de services déficitaires et les besoins des habitants.

7 ENJEUX	18 Axes stratégiques	N°	29 Actions
1. Un socle de services pour tous.	1. Maintenir et renforcer un maillage équilibré de l'offre de service.	1	Soutenir les démarches locales en faveur du maintien et de l'installation de services de proximité.
		2	Développer un plan de mutualisation des services.
	2. Permettre aux habitants l'accessibilité aux services du quotidien.	3	Favoriser la diversification des services publics rendus aux usagers, dans une approche territoriale.
	3. Améliorer l'accueil et l'orientation des publics.	4	Informer et communiquer sur les modalités d'accès aux services.
		5	Développer et garantir le niveau de qualité des services.

https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-territoriales/le-schema-departemental-damelioration-de-laccessibilite-des-services-au-public-sdaasp?

2. Un maillage territorial.	4. Soutenir les dynamiques de centralité des bourgs centres.	6	Renforcer et accompagner l'attractivité des pôles d'équilibres ruraux et la revitalisation des bourgs-centres.
	5. Accompagner le développement économique des territoires.	7	Consolider et relancer les services marchands.
		8	Identifier et accompagner de nouveaux secteurs économiques.
	6. Faciliter la rencontre de l'offre et de la demande foncière pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement.	9	Mettre en œuvre une politique départementale et partenariale en matière de stratégie foncière, en lien avec les intercommunalités.
	7. Accompagner les territoires identifiés comme fragiles.	10	Soutenir les projets structurants par une ingénierie Etat/Département, notamment sur les territoires fragiles.
		11	Coordonner les modalités d'intervention financière en faveur des collectivités.
			Engager une démarche départementale sur l'implication et

https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-territoriales/le-schema-departemental-damelioration-de-laccessibilite-des-services-au-public-sdaasp?

		12	sur l'implication et la mobilisation des opérateurs de services sur ces territoires.
3. Une offre de soins.	8. Garantir l'égal accès aux soins pour tous.	13	Consolider le maillage territorial et poursuivre l'aménagement des territoires déficitaires en matière d'accès aux soins.
	9. Renforcer et diversifier l'offre de soins sur les territoires.	14	Accompagner l'organisation de nouvelles pratiques en matière d'offre de soins.
		15	Favoriser l'utilisation des applications de télémédecine.
	10. Relancer la démographie médicale.	16	Favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé.
4. Un accès aux services pour les publics en situation de fragilité.	11. Améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des publics rencontrant des difficultés pour l'accès aux services.	17	Renforcer la coordination entre les partenaires intervenant auprès des publics en situation de fragilité.
		18	Favoriser les expérimentations locales dans l'accueil et l'orientation des publics.

https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-territoriales/le-schema-departemental-damelioration-de-laccessibilite-des-services-au-public-sdaasp?

5. Un engagement en faveur de la jeunesse et de l'éducation.	12. Un engagement fort pour les services en direction de la jeunesse.	19	Mettre en place une animation départementale partenariale afin d'anticiper les évolutions scolaires.
		20	Permettre aux jeunes la poursuite de leurs études en assurant notamment le développement et le maintien des cursus supérieurs.
	13. Développer les politiques en faveur de la jeunesse.	21	Accompagner les projets des territoires dédiés à l'offre culturelle et sportive en co-construction avec les collectivités et le secteur associatif.
		22	Accompagner les intercommunalités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur compétence jeunesse.
	14. Accompagner l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.	23	Favoriser les expérimentations dans l'accueil et l'orientation des publics.
	15. Renforcer l'accès	24	Développer l'infrastructure de connexion numérique et de

https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-territoriales/le-schema-departemental-damelioration-de-laccessibilite-des-services-au-public-sdaasp?

6. Une accessibilité numérique.	aux services numériques.		téléphonie mobile.
		25	Multiplier les points d'accès publics au numérique.
	16. Faciliter l'usage numérique.	26	Accompagner l'usager vers l'autonomie.
7. Une mobilité.	17. Développer le maillage en infrastructures.	27	Maintenir et améliorer l'offre d'infrastructures routières et ferroviaires de niveau départemental.
	18. Elargir l'offre de services de mobilité.	28	Développer des solutions locales correspondant aux usages et accompagner les expérimentations.
		29	Faciliter l'accès de l'usager à cette nouvelle offre.

https://www.dordogne.fr/votre-departement/politiques-publiques/politiques-territoriales-et-europeennes/politiques-territoriales/le-schema-departemental-damelioration-de-laccessibilite-des-services-au-public-sdaasp?